

*Questions orales*

**M. Ouellet:** J'ai pris connaissance des propos pisse-vinaigre du ministre Landry et je suis attristé de voir que le député de l'opposition adopte la même attitude. En réalité, Team Canada, dirigée par le premier ministre et composée de neuf autres premiers ministres avec quelque 300 hommes d'affaires, a remporté un succès inégalé en Chine. Même la visite du Chancelier Kohl qui avait rapporté à l'Allemagne des contrats de quelque 4 milliards de dollars, même la visite du ministre du Commerce américain, Brown, qui a rapporté quelque 5,2 milliards, ces deux missions réunies n'ont même pas atteint le montant obtenu par la mission du premier ministre canadien.

C'est donc dire que le succès remporté est un succès extraordinaire, et nos adversaires, au lieu d'essayer de le minimiser, devraient s'en réjouir parce que cela représente de la création d'emplois pour le Canada, et en particulier de la création d'emplois dans plusieurs comtés du Québec.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères, BQ):** Monsieur le Président, si le ministre veut être conséquent avec ce qu'il vient de dire, comment peut-il expliquer que le contrat de Dominion Bridge de 800 millions de dollars a été annoncé comme une grande réalisation de ce voyage, alors qu'il a été conclu non pas lors du passage de Team Canada en Chine, mais plutôt en juin dernier?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, le président de cette compagnie a remercié le premier ministre pour la touche finale apportée à ce contrat qui tardait à être réalisé.

Nos amis de l'opposition devraient réaliser une chose, que plusieurs contrats qui sont négociés ne peuvent être finalement complétés et approuvés que par la décision politique finale. Les rencontres au plus haut niveau entre les représentants politiques permettent justement de réaliser des contrats qui sont négociés pendant trop longtemps dans plusieurs cas.

Je peux assurer l'honorable député que grâce à cette visite, le premier ministre a pu aider une multitude d'hommes d'affaires canadiens, y compris un certain nombre de représentants du Québec qui, eux, ont eu la courtoisie d'accompagner Team Canada en Chine, à finaliser et signer des contrats qui vont créer des milliers d'emplois au cours des prochains mois au Canada.

\* \* \*

• (1435)

[Traduction]

#### LA COMMISSION DE L'IMMIGRATION ET DU STATUT DE RÉFUGIÉ

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Le ministre s'est déjà monté enclin à proclamer avec beaucoup de panache que c'est lui qui commande. Il se plaît à nous dire que c'est lui le responsable.

Nous apprenons maintenant que ses collaborateurs ont violé la confiance des membres de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et déposé des plaintes contre le vice-président Michael Schelew, frappé de suspension, en communiquant leurs noms à ce dernier. Il s'agit clairement là d'une violation de l'alinéa 29a) de la Loi sur la protection des renseignements personnels, stipulant qu'on ne peut communiquer de renseignements confidentiels pour aucune autre fin que celle pour laquelle on les a recueillis.

Le fait reste qu'on a enfreint certaines dispositions de la Loi sur la protection des renseignements personnels. Le ministre de la Justice a-t-il conseillé au ministre de violer la loi? Sinon, le ministre dira-t-il à la Chambre quel a été exactement l'avis qu'il a reçu du ministre de la Justice?

**L'hon. Sergio Marchi (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai répondu au collègue du député lors du premier échange à ce sujet.

Je répète que nous avons pris soin en tout temps de ne pas communiquer ou divulguer de noms, à tel point que j'ai décidé de ne pas mentionner ces noms par écrit dans la lettre par laquelle je demandais à la présidente d'examiner comme il se doit les allégations que ces personnes avaient faites. Dans la lettre qu'elle joignait à son rapport, la présidente a dit que si ces noms devaient m'être révélés, je pourrais les divulguer.

Quand nous avons invité le vice-président à faire connaître sa réaction au rapport et à dire ce qu'il pensait de la recommandation, le ministre de la Justice nous a dit qu'il fallait communiquer les noms à l'avocat du vice-président afin qu'il puisse bien se préparer et répondre au rapport en toute équité. Lorsque nous avons reçu cet avis, que nous avons suivi, nous en avons prévenu les membres de la CISR.

Le gouvernement a suivi le processus de façon impeccable. Nous n'avons pas tenté de cacher ni d'altérer quoi que ce soit. Il est clair qu'en demandant à la présidente d'examiner cette affaire, le ministre n'a rien voulu dissimuler.

Nous avons suivi le processus normalement. Nous rendrons très bientôt une décision en fonction de la recommandation de la présidente. Ce n'est pas en tirant inutilement des conclusions sur d'autres éléments que l'on contribuera au bon déroulement du processus que nous suivons.

**M. Philip Mayfield (Cariboo—Chilcotin, Réf.):** Monsieur le Président, ma question complémentaire s'adresse elle aussi au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.

Lors de l'affaire Al Mashat il y a trois ans, l'actuel ministre du Développement des ressources humaines a clairement déclaré à la Chambre, le 12 juin 1991, qu'un ministre est tenu de protéger l'anonymat des gens et de refuser d'en révéler publiquement l'identité.

Nous trouvons choquant qu'on ait révélé les noms des membres de la CISR d'une façon répréhensible. Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration a non seulement enfreint les dispositions de l'alinéa 29a)...